

Open Sky : soyons pragmatiques

Maintenant que l'accord sur l'Open Sky est en passe d'être signé, le temps n'est plus aux états d'âme mais à l'action pour une libéralisation réussie.

L'accord sur l'Open Sky sera validé le 11 décembre ; il deviendra effectif quand il sera approuvé par le gouvernement et signé par le Ministre du Transport d'ici quelques semaines.

Cet accord, pourtant attendu depuis des années, semble susciter plus de réserves que d'enthousiasme. Aux vieilles lunes de ceux qui restent arcbutés au modèle économique du charter, s'ajoutent aujourd'hui les réserves de certains concernant l'exclusion de l'aéroport de Tunis, qui restera en dehors de l'accord pour une période de 5 ans.

L'expérience marocaine

Le débat sur l'Open Sky ne faisant que commencer, il est bon de rappeler ici quelques faits et chiffres par rapport à l'expérience marocaine de libéralisation du ciel.

Un bon accord Open Sky doit-il d'emblée être total ?

La réponse est non au vu l'expérience marocaine où une période de libéralisation partielle du ciel a été appliquée pendant 3 ans (2004-2006).

Impact de l'Open Sky sur la desserte du pays

Pour le cas du Maroc, la desserte aérienne internationale a presque triplé en quelques années d'Open Sky, passant de 560 fréquences/semaines en 2004 à 1320 fréquences en 2010. Ces fréquences ne sont pas toutes le fait de compagnies low-cost. Le Maroc accueillait 44 compagnies aériennes en 2010, contre seulement 22 avant l'accord d'Open Sky.

Impact de l'Open Sky sur le trafic

De 5,2 millions de passagers internationaux avant l'Open Sky, le Maroc est passé à 13,6 millions de passagers en 2010.

Impact sur les tarifs

Au Maroc, entre 2004 et 2010, le tarif moyen des billets d'avion a enregistré une baisse de 37%.

Impact sur la Royal Air Maroc

Malgré une baisse de sa part de marché de 62% à 47%, la RAM a doublé son trafic de 3,2 millions de pax avant l'Open Sky à 6,3 millions de pax en 2010. Le nombre d'avions de la RAM est passé durant cette même période de 30 avions à 54 avions, et son chiffre d'affaires a atteint 11,4 milliards de dirhams en 2010 contre seulement 7,1 milliards avant la libéralisation du ciel.

Ces faits et chiffres ne devraient-ils pas nous inciter, au lieu de nous lamenter sur un modèle économique mourant, à concentrer notre énergie à préparer les conditions d'une libéralisation réussie ? Il nous faut, entre autres, répondre en urgence aux véritables questions que nous pose la nouvelle situation que créera cet accord, à savoir :

- nos aéroports "libérés" seront-ils à même de fournir les services qu'exigent les compagnies aériennes low-cost, notamment en termes de handling ? (le temps d'escale d'un low-cost est de l'ordre de 20 minutes) ;
- nos hôtels sont-ils prêts pour une vente en "package dynamique", non seulement via les OTA, mais aussi à travers leur propre site internet marchand et un personnel qualifié pour ce nouveau type de distribution ?
- de même, nos agences de voyages seront-elles capables de vendre les circuits et les excursions en ligne, ou laisseront-elles ce travail aux quelques agences réceptives dont bon nombre appartiennent soit à des TO européens, soit à des groupes hôteliers tunisiens ?

A suivre.

Lotfi Mansour